

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

A&M WORLD INVESTMENTS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 €

Siège social : 8 BIS AVENUE DE LA REINE NATHALIE

64200 BIARRITZ
890 117 542 RCS BAYONNE

Le 15 mars 2025 à 10 heures, au siège social, les associés de la société désignée ci-dessus ont délibéré sur l'ordre du jour rappelé ci-dessous.

Ordre du jour :

- Cession de parts sociales
- Adoption de nouveaux statuts

1- CESSION DES PARTS SOCIALES

Les associés constatent ce qui suit.

1- Conformément aux statuts publiés au registre du commerce et des sociétés, le capital social de la société était précédemment détenu comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de : 100 euros.

*Il est divisé en10..... parts de10€..... chacune, entièrement libérées
souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs
apports respectifs, à savoir :*

à Mme Marion ERNEST.....5..... parts

à Mme Anaïs CARREL.....5..... parts

Total des parts formant le capital social10..... parts.

2- En conséquence, le capital social de la société est désormais détenu comme suit :

Mme Marion ERNEST détient l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société soit 10 parts de 10€.

Cette décision est adoptée.

2- ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

Les associés décident d'adopter de nouveaux statuts, traduisant la cession intervenue. Ils adoptent article par article, puis globalement, les nouveaux statuts qu'ils signent concomitamment aux présentes décision.

Cette décision est adoptée.

Les associés :

Anaïs CARREL



Marion ERNEST



Copie certifiée conforme par le gérant, Marion ERNEST, le 15 mars 2025